



Procès-verbal

12^{ème} Assemblée Sectorielle Aquaculture du 25/11/2020

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle Aquaculture du 25/11/2020
Responsable de la préparation du document	 Benoît Thomassen – Isabelle Monnart 
Date de publication	
Validé par	T. Bay, O. Mathonet, A. Schonbrodt, A. Gillet
Annexe(s)	Annexe I : Liste des participants Annexe II : Présentations

II. Approbation de l'ordre du jour

1. Validation du procès-verbal de l'assemblée précédente.
2. Présentation de la campagne de promotion 2020.
3. Actions de promotion 2021.
4. **Retour sur le voyage d'étude 2020** dans le Nord-Ouest de la France et l'Ouest de la Belgique.
5. Compte rendu de la réunion de concertation avec Monsieur le Ministre Borsus.
6. Compte rendu de la réunion de concertation avec le Cabinet de Madame la Ministre Tellier.
7. **Présentation des résultats du projet de « Développement d'élevages d'insectes destinés à produire des intrants aquacoles »** par Mr Bertrand Hoc.
8. Présentation du plan stratégique aquacole 2021-2027.
9. Le point sur la situation sanitaire dans les piscicultures wallonnes par le Dr François Liefbrig.
10. Élections de deux représentants (mandats de Mrs Olivier Mathonet et Jean-Michel Stalmans).
11. **Le point sur les différents points d'attention :**
 - a. Guide d'autocontrôle pour l'abattage, la préparation et la vente de salmonidés d'aquaculture à la ferme.
 - b. Qualité différenciée.
 - c. COVID-19.
 - d. Divers.

L'ordre du jour est approuvé.

III. Validation du procès-verbal de l'Assemblée Sectorielle du 12/11/2019

Aucune remarque n'est émise sur le PV de la réunion précédente. Le PV est donc approuvé à l'unanimité.

IV. Présentation de la campagne de promotion 2020

Par Benoît Thomassen, benoit.thomassen@collegedesproducteurs.be



Dans le cadre des activités de promotion 2020, il a été décidé d'organiser un événement de matchmaking (mise en relations) entre pisciculteurs wallons, acteurs de la distribution (grossistes, retailers), transformateurs et poissonniers. L'objectif étant de stimuler la demande des poissonniers en produits aquacoles wallons et d'organiser le circuit de distribution. Cet événement sera organisé dès que la situation



sanitaire le permettra. Du matériel de promotion a également été édité sous forme de kits (affiche, brochures, porte brochures, papier d'emballage et bics) à destination des poissonneries et des producteurs. Les brochures présentent des informations générales sur les poissons du terroir, des recettes et photos d'éleveurs. Enfin, un démarchage auprès des poissonneries de tout le territoire est opéré par un prestataire qui leur demandera s'ils sont intéressés par la campagne, s'ils souhaitent recevoir les kits et s'ils sont intéressés par le futur événement de matchmaking.

Le montant de cette action s'élève à 41.500 €, financée en partie par le budget FEAMP-SOCOPRO et en partie par le budget Apaq-W.

Plusieurs actions transversales ont également eu lieu : diffusion de portraits d'éleveurs sur les réseaux sociaux, quinzaine locale. Grâce au budget de relance des produits locaux accordé par le Ministre Borsus, une campagne d'automne a été organisée à travers différents supports : tv, presse écrite, radio et appel à des influenceurs.

Du matériel pédagogique est en cours de préparation. Il se composera d'un poster sur les truites et d'un dossier à destination des écoles primaires (disponible sur site « graines d'agri » et site de l'Apaq-W). Nous devrions en imprimer quelques milliers et ils devraient être disponibles pour les producteurs qui reçoivent des groupes d'enfants, sur demande.

<https://grainesdagri.be/decouvrir-lelevage-en-wallonie/#elevage>

V. Actions de promotion 2021



Par Amandine Vandeputte, a.vandeputte@apaqw.be

Pour 2021, plusieurs actions sont prévues :

- Production de matériel promotionnel (sacs isotherme, bodywarmer...)
- Action presse : organisation d'un déjeuner avec une presse moins spécialisée et des ambassadeurs de l'Apaq-W (Julien Lapraille, Gérald Wathelet) pour présenter et cuisiner des plats à base de truite
- Refonte du site de l'Apaq-W « je cuisine local, durable et de saison » avec un outil de géolocalisation des producteurs
- Plateforme Celagri : réunir autour d'une table quelques experts et quelques journalistes spécialistes d'une thématique afin de partager des informations objectives et les transmettre vers les consommateurs
- Action grand public : édition d'un livre représentant des portraits de producteurs tout secteur confondu et quelques recettes + organisation d'une exposition itinérante avec les portraits des producteurs dans plusieurs grandes villes de Wallonie

Il est demandé à l'Apaq-W d'établir un calendrier des actions à fournir aux producteurs afin qu'ils s'y calquent.

VI. Retour sur le voyage d'étude 2020 dans le Nord-Ouest de la France et l'Ouest de la Belgique



Par Benoît Thomassen benoit.thomassen@collegedesproducteurs.be

Ce voyage s'est déroulé du 10 au 12 février 2020 avec la participation de 17 personnes. Il a été financé en partie sur des fonds FEAMP à concurrence de 5.434,69 € et le solde par une participation des producteurs. Les visites se sont passées à la fois en France et en Belgique et ont permis de découvrir des centres de recherche, des piscicultures plus « traditionnelles » ainsi que des piscicultures plus modernes.



Un compte rendu complet de visite est disponible sur le site internet du Collège :

<https://filagri.be/actualites/voyage-detude-des-pisciculteurs-wallons-dans-nord-ouest-de-la-france-et-en-belgique/>

Il est suggéré d'organiser une visite des centres de recherche en aquaponie de Gembloux et de Strée lors d'une prochaine assemblée sectorielle ou d'une journée de visite.

VII. Compte rendu de la réunion de concertation avec le Ministre Borsus



Par Benoît Thomassen, benoit.thomassen@collegedesproducteurs.be

A la demande de Monsieur le Ministre Borsus, qui souhaitait rencontrer toutes les filières agricoles, horticoles et aquacoles, une réunion a eu lieu début septembre 2020 durant laquelle une présentation du secteur aquacole et de ses problématiques ont pu lui être exposées.

Un point sur le fonds FEAMP actuel, ses échéances et budgets alloués a également été présenté. Face aux problématiques, plusieurs demandes à court, moyen et long terme ont été adressées au Ministre pour lesquelles il a pris position (présentation détaillée en annexe 3).

Le ministre a donné son accord de principe pour :

- L'aide sécheresse pour 2020 pour les pisciculteurs y compris les producteurs d'esturgeons et de vairons
- L'accès aux aides FEAMP pour les grandes entreprises (avec 20% de moins que les piscicultures plus petites)
- L'extension du FEAMP actuel sur 2021 car il restait une enveloppe budgétaire non utilisée ainsi qu'une extension des aides pour les oiseaux piscivores à 50.000 €
- Le maintien des sites existants et création d'une filière 100% wallonne : des propositions du secteur sont à faire
- La fixation du prix pour la labellisation Bio dans la législation pour éviter que des organismes de certification ne fixent eux-mêmes les prix (paiement de 17 cent/kg de truite, ce qui est énorme par rapport à d'autres spéculations)
- L'augmentation du temps de travail du chargé de mission du secteur aquacole vers un temps plein
- La poursuite de l'activité d'encadrement des piscicultures par un autre organisme en Wallonie suite à la mise à la retraite prochaine de François Lieffrig du CER

Quelques autres requêtes n'ont pas reçu l'aval du ministre car elles ne relevaient pas de sa compétence ou parce que cela créerait un déséquilibre avec les autres secteurs agricoles.

VIII. Compte rendu de la réunion de concertation avec le Cabinet de Madame la Ministre Tellier



Par Benoît Thomassen, benoit.thomassen@collegedesproducteurs.be

Le Ministre Borsus a appuyé une entrevue du Collège avec le Cabinet de la Ministre Tellier afin d'aborder la problématique du dédommagement des dégâts occasionnés par les oiseaux piscivores. Cette réunion a permis de dégager des pistes pour l'avenir :

- Une augmentation de l'indemnisation pour les sites impossibles à protéger
- Une étude de budget sur la protection des piscicultures en réalisant une étude de terrain et en permettant l'achat/location de matériel. Ce budget alloué à la protection pourrait supporter 90% de l'investissement de la protection (en complément des 50% déjà octroyés par le FEAMP). Les



piscicultures seraient classées en 3 catégories (intensifs, extensifs et semi extensifs) et recevraient des dédommagements différents selon l'impact.

IX. Présentation des résultats du projet du **développement d'élevages d'insectes destinés à produire des intrants aquacoles**



Par Bertrand Hoc, bertrand.hoc@doct.uliege.be

Ce projet a démarré en 2017 et porte sur le **développement d'un élevage artificiel de mouches soldats noires** par la valorisation de coproduits agricoles pour produire des intrants aquacoles.

Les objectifs de ce projet de recherche sont :

- 1) **Développer et évaluer le potentiel d'un élevage de mouches soldats noires** à Gembloux
- 2) **Identifier et valoriser des coproduits issus de l'agriculture et de l'agro-industrie wallonne** comme substrat alimentaire pour les larves de mouches soldats noires
- 3) Formuler et tester des aliments pour truites arc-en-ciel à base de farine de pré-pupes de mouches soldats noires

La production d'insectes peut se révéler une alternative à bien des égards :

- 1) Pour gérer les déchets organiques
- 2) Pour nourrir les animaux d'élevage en palliant le déficit d'espace et intrants
- 3) Pour nourrir les poissons en se substituant partiellement aux farines de poisson car ils constituent une source de protéines et lipides en étant incorporés dans les aliments. La finalité étant de rendre **plus durable l'aquaculture.**

Un état des lieux de la production piscicole est dressé. En Belgique, c'est la truite qui est essentiellement produite mais il faut savoir que leur alimentation peut représenter jusqu'à 50% des coûts supportés par une pisciculture et de plus il n'y a pas d'acteurs en Wallonie produisant des aliments pour les nourrir. C'est donc vers ce marché que la production d'insectes va se tourner afin de diminuer l'empreinte écologique et le coût.

Les différentes étapes du projet ont consisté à analyser les coproduits disponibles en Wallonie et les donner comme substrat nutritif aux larves de mouches soldat noires jusqu'à l'âge adulte. Ensuite, ces insectes vont ensuite être séchés, broyés en farine. La farine va être utilisée dans une formulation d'aliments pour poissons, qui seront transformés en pellets qui seront ensuite donnés, par la suite, aux truites lors de leur phase de grossissement (les étapes sont expliquées en détail sur la présentation).

Pourquoi la mouche soldat noire a-t-elle été sélectionnée pour le secteur aquacole ? Parce qu'elle consomme une grande quantité de matières organiques différentes (animales et végétales), elle est riche en protéines et lipides, et a un cycle de production rapide.

D'après les recherches menées jusqu'à présent, on peut conclure que la farine de mouches soldat noires ne peut actuellement se substituer que partiellement à la farine de poissons dans l'alimentation des truites car elle a une forte teneur en chitine et sa composition en acides gras est inadaptée. Le choix des coproduits utilisés a une influence sur ces paramètres. Des analyses sensorielles et de composition de la qualité des truites devront encore être menées afin d'évaluer leur qualité organoleptique et nutritionnelle.

A l'issue de la présentation les questions suivantes sont soulevées :

Quel est le coût de production de ces mouches ? A l'heure actuelle, il n'a pas encore été possible de concurrencer le coût de production des farines/huiles de poisson. Il faut en effet produire de gros volumes mais on arriverait à un prix concurrentiel si on valorise les autres produits de cet élevage car on ne produit pas que de la farine d'insecte, il y a aussi du compost.



Quel est le résultat au niveau gustatif ? **La faculté de Gembloux n'a pas encore pu lancer les tests gustatifs** à cause du confinement mais des recherches similaires sont menées ailleurs et il semble que les dégustations menées n'ont pas révélé de différences tant au niveau goût que couleur par rapport à une truite nourrie avec des farines/huiles de poisson.

Quel serait le pourcentage de substitution par rapport aux farines de poisson ? Dans les tests réalisés, **il y avait une substitution de la farine et de l'huile simultanément. Dans la formulation utilisée, 75% de farine de pré-pupe ont été introduits en substitution de la farine de poissons. Dans l'aliment utilisé, 1/3 était de la farine d'insectes.**

Ne pourrait-on pas faire des pellets à base de farine de pré-pulpe et les donner aux poissons 1 à 2 jours semaine ? Oui cela serait une bonne idée mais on est au début des recherches donc il y a encore des pistes à investiguer.

En quoi ce travail de recherche va-t-il se démarquer par rapport à des industries qui produisent déjà **des farines d'insectes pour l'aliment des** poissons ? Il y a plus de recherches actuellement dans le privé que dans le public. **L'insecte est un produit de qualité, et au niveau des industries, les recherches menées sont secrètes. C'est important d'avoir des données et qu'elles soient diffusées de manière publique.** Les recherches menées ne pourront cependant pas être industrialisées.

Est-ce que les restes de mouche contenant de la chitine ne peuvent pas être valorisés en substrat de culture pour les champignons ? Probablement oui mais il faut investiguer.

X. Présentation du plan stratégique aquacole 2021-2027

Par Benoît Thomassen, benoit.thomassen@collegedesproducteurs.be



Ce nouveau plan est très semblable à celui de 2014-2020 car il **était basé sur les aides à l'investissement qui n'ont été attribuées que mi-2019 donc peu d'objectifs ont été atteints.** Cependant, le Collège a pu remettre un avis sur la nouvelle version sur base d'une consultation auprès des producteurs lancée par l'administration.

Parmi les recommandations, un des points était d'avoir une filière 100% wallonne, notamment avec la création d'une éclosérie pour la production de truitelles à destination des producteurs wallons. Cela permettrait de réduire les importations, **de bénéficier d'une origine 100% belge** et de diminuer le risque de SHV.

Cependant il faut savoir si des pisciculteurs sont intéressés à se regrouper en structure coopérative pour bénéficier de financements. Une enveloppe FEAMP pourrait être allouée à ce projet.

XI. Le point sur la situation sanitaire dans les piscicultures wallonnes

Par le Dr François Lieffrig, f.lieffrig@cergroupe.be



Le Dr Lieffrig n'ayant pu être présent à la réunion, Mr Thomassen présente les informations qu'il lui a communiquées.

Le point est donc fait sur les différents virus rencontrés à savoir SHV, Nécrose Pancréatique Infectieuse (NPI), herpès, infestations parasitaires et pathologies branchiales.

XII. Elections de deux représentants

Comme prévu dans le règlement qui régit le fonctionnement du Collège, il est prévu de pratiquer des élections de producteurs tous les 3 ans durant lesquelles 2 mandats sont remis en jeu. Pour cette année, les candidatures de Messieurs Jean-Michel Stalmans et Olivier Mathonet sont à renouveler. Par ailleurs, nous avons reçu la candidature de Madame Angélique Gillet. **Tous les 3 ont l'occasion de se présenter en assemblée. Cependant, suite à un problème technique, Mr Stalmans n'a pas pu être en mesure de faire sa**



présentation et de faire part de ses motivations. Sa lettre de candidature a donc été lue par Mr Thomassen. Après un rappel des règles, il est procédé aux élections par vote électronique avec les producteurs présents **uniquement, le reste de l'assemblée ayant été temporairement déplacé en « salle d'attente ».**

Les résultats du vote sont :

- Angélique Gillet : 7 voix (élue membre effective)
- Olivier Mathonet : 1 voix (élu membre suppléant)
- Jean-Michel Stalmans : 0 voix

XIII. Les points d'attention



Par Benoît Thomassen benoit.thomassen@collegedesproducteurs.be

a. Guide d'autocontrôle pour l'abattage, la préparation et la vente de salmonidés d'aquaculture à la ferme

Il reste quelques corrections à faire et ensuite le guide sera déposé. En parallèle, un guide pratique est élaboré avec la collaboration de Diversiferm et le CER à destination des producteurs. Il reprend les documents à fournir en cas de contrôle **AFSCA ainsi qu'un résumé des règles à respecter.**

b. Qualité différenciée

Le cahier des charges a été finalisé par Agrilabel et doit être déposé au SPW pour approbation par l'asbl Aquaculteurs de Wallonie.

c. COVID-19

Un questionnaire a été envoyé aux producteurs en mars et avril 2020 **afin d'évaluer l'impact du confinement lié au COVID-19 sur les activités des aquaculteurs wallons. Les réponses ont fait l'objet d'une synthèse reprise dans 2 avis différents transmis au Cabinet Borsus. Une demande urgente a notamment été adressée concernant la réouverture de la pêche en rivière (qui avait été suspendue) ainsi qu'en étangs.** Suite aux enquêtes de mai et juin, **il s'est avéré que la situation s'est améliorée au niveau d'une majorité de pisciculteurs, raison pour laquelle aucun avis n'a été émis.** Le deuxième confinement a de nouvelles répercussions, un questionnaire sera envoyé début 2021 pour évaluer l'impact total sur l'année 2020.

Par ailleurs, le SPW a également envoyé un questionnaire aux producteurs destiné à chiffrer les impacts financiers en vue de l'octroi d'aides mais ce dernier n'a reçu que peu de réponse.

d. Divers

Il y a un changement d'interprétation européen au niveau de la production primaire. En effet, suite à une question soulevée par l'Espagne, la commission européenne aurait répondu que l'abattage et l'éviscération sont considérés comme de la transformation pour l'aquaculture. Il ne faudrait pas que cet avis se propage à travers les autres pays européens. La FEAP a demandé une entrevue avec la commission européenne afin de discuter de ce sujet.

Dans le cadre des informations contenues sur le site Celagri du Collège, il y a 2 articles concernant l'aquaculture : 1 sur les oiseaux piscivores et l'autre sur les poissons non labellisés. Un article devrait paraître prochainement sur les truites triploïdes.

<https://www.celagri.be/pourquoi-faut-il-reguler-les-populations-doiseaux-aux-abords-des-elevages-de-poissons/>

<https://www.celagri.be/les-poissons-delevage-sans-label-sont-ils-moins-durables/>



Annexe I : Liste des présences

Excusé(s) :

LIEFFRIG François (CER Groupe)

Producteurs :

BAY Thierry

CLÉMENT Jean-Marie

HABRAN Dominique

GILLET Angélique

JAVAUX Pierre

LEQUEUX Valère

MATHONET Olivier

NEMERY Laurent

PIRONT Robert

SCHONBRODT Alain

STALMANS Jean-Michel

Non producteurs :

CLEDA Martin (Cabinet du Ministre Borsus)

DUCARME Christian (ex Collège des Producteurs)

GENNOTTE Vincent (CERER)

GEORGES Benoît (SPW)

GROSJEAN Emmanuel (Collège des Producteurs)

GUILLAUMIE Gwen (BIGH)

HOC Bertrand (ULg-Gembloux)

HOUSEN Claire (Apaq-W)

JACQUES Dominique (UNAB)

JIJAKLI Haissam (ULg-Gembloux)

MATTART Philippe (Apaq-W)

MONNART Isabelle (Collège des Producteurs)

PONS Catherine (FEAP)

SCHMIT Thomas (Collège des Producteurs)

THOMASSEN Benoît (Collège des Producteurs)

VANDEPUTTE Amandine (Apaq-W)



Annexe 2 : Présentations



COLLEGE des
PRODUCTEURS
AQUACULTURE

12^{ème} Assemblée sectorielle Aquaculture

Mercredi 25 novembre 2020



Ordre du jour de l'Assemblée sectorielle



1. Validation du **procès-verbal** de l'assemblée précédente.
2. Présentation de la **campagne de promotion 2020**.
3. Actions de **promotion 2021**.
4. Retour sur le **voyage d'étude 2020** dans le Nord-Ouest de la France et l'Ouest de la Belgique.
5. Compte rendu de la **réunion de concertation** avec Monsieur le **Ministre Borsus**.
6. Compte rendu de la **réunion de concertation** avec le Cabinet de Madame la **Ministre Tellier**.
7. Présentation des résultats du projet de « Développement d'**élevages d'insectes** destinés à produire des intrants aquacoles » par Mr Bertrand Hoc.
8. Présentation du **plan stratégique aquacole 2021-2027**.
9. Le point sur la **situation sanitaire** dans les piscicultures wallonnes par le Dr François Lieffrig.
10. **Élections** de deux représentants (mandats de Mrs Olivier Mathonet et Jean-Michel Stalmans).
11. Le point sur les différents **points d'attention** :
 - a. **Guide d'autocontrôle** pour l'abattage, la préparation et la vente de salmonidés d'aquaculture à la ferme.
 - b. **Qualité différenciée**.
 - c. **COVID-19**.
 - d. **Divers**.



25/11/2020

12^{ème} Assemblée sectorielle Aquaculture

2



0. Quelques règles pour Zoom meeting

COLLÈGE des PRODUCTEURS

- Rester en mode muet
 
- Demander la parole
 
- Poser des question ou faire un commentaire à tout moment
 

COLLÈGE des PRODUCTEURS 25/11/2020 12ème Assemblée sectorielle Aquaculture 3

0. Quelques règles pour Zoom meeting

COLLÈGE des PRODUCTEURS

- Rester en mode muet
- Demander la parole
- Poser des question ou faire un commentaire à tout moment

1. Validation du PV de la 11^{ème} AS (12/11/2019)

- Questions
- Remarques
- Validation



COLLÈGE des PRODUCTEURS 25/11/2020 12ème Assemblée sectorielle Aquaculture 4



2. Campagne de promotion 2020



COLLÈGE des
PRODUCTEURS



Apaq-W

Matchmaking : offre/demande

- Événement de Matchmaking pour créer des synergies entre les producteurs wallons, les acteurs de la distribution (grossistes, retail), les transformateurs et les poissonniers.
- Stimulation de la demande : un kit destiné aux poissonneries (+ démarchage)
→ créer un questionnement parmi les clients
- Kit pour les producteurs wallons
- Matinée matchmaking B2B (synergies)
- Walking dinner (produits wallons)
- Mise en avant des capsules déjà réalisées par le passé + teaser de 15sec sur Facebook
- Attribué à Verhulst and Friends le 07/08/2020
 - Lot 1 SOCOPRO-FEAMP : 29.078,40€ TVAC
 - Lot 2 Apaq-W : 11.872,27€ TVAC (+ 890,40€) → **Budget total de ± 41.500€ !**



COLLÈGE des
PRODUCTEURS

25/11/2020

12ème Assemblée sectorielle Aquaculture

5

2. Campagne de promotion 2020



COLLÈGE des
PRODUCTEURS



Apaq-W

Kit poissonneries

- 1 affiche, 100 brochures, 1 porte brochures



COLLÈGE des
PRODUCTEURS

25/11/2020

12ème Assemblée sectorielle Aquaculture

6



2. Campagne de promotion 2020

Kit producteurs

- 2 affiches, brochures, 1 porte brochures, 50 bics, papiers d'emballage

25/11/2020
12ème Assemblée sectorielle Aquaculture
7

2. Campagne de promotion 2020

La brochure

25/11/2020
12ème Assemblée sectorielle Aquaculture
8



2. Campagne de promotion 2020

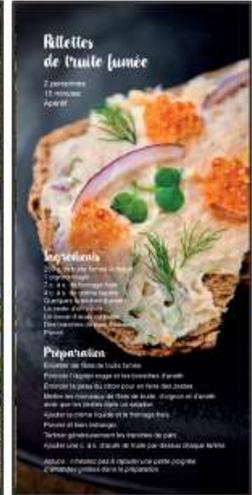
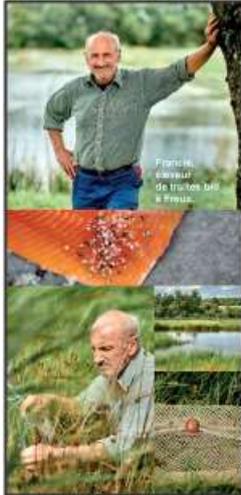


COLLÈGE des
PRODUCTEURS



Apaq-W

La brochure



25/11/2020

12ème Assemblée sectorielle Aquaculture

9

2. Campagne de promotion 2020

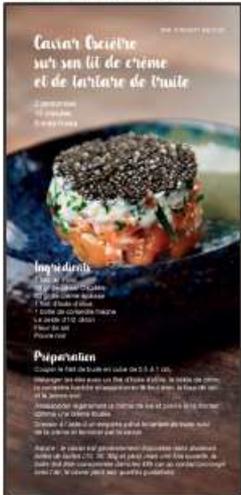


COLLÈGE des
PRODUCTEURS



Apaq-W

La brochure



25/11/2020

12ème Assemblée sectorielle Aquaculture

10



2. Campagne de promotion 2020



COLLÈGE des
PRODUCTEURS



Apaq-W

La brochure



25/11/2020

12ème Assemblée sectorielle Aquaculture

11

2. Campagne de promotion 2020



COLLÈGE des
PRODUCTEURS



Apaq-W

La brochure



25/11/2020

12ème Assemblée sectorielle Aquaculture

12



3. Campagne de promotion 2021



Par Amandine Vandeputte



AGENCE WALLONNE
POUR LA PROMOTION
D'UNE AGRICULTURE
DE QUALITÉ

Amandine Vandeputte

Secteur élevage, viande et petit élevage

+32 81 33 17 35

+32 475 35 54 17

a.vandeputte@apaqw.be



#jecuisinelocal
durable et de saison

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 - 5000 Namur
www.apaqw.be



25/11/2020

12ème Assemblée sectorielle Aquaculture

13

4. Voyage d'étude n°2



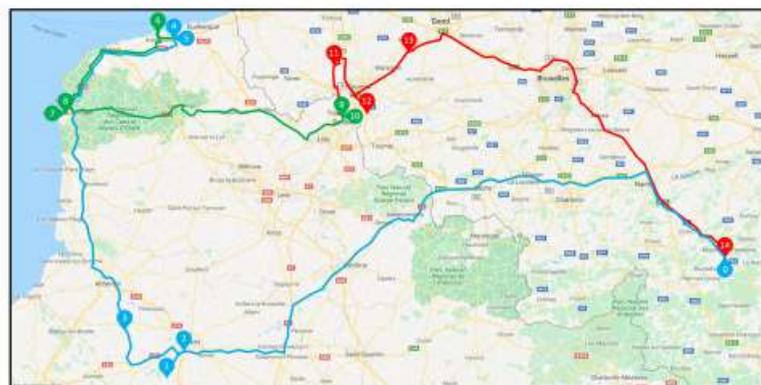
Du 10 au 12/02/2020

Jour 1 :

- 1 Départ
Gare de Marloie
- 2 Salmoniculture de la Selle
Salmonidés, dégrilleur
ERM et vaccination
- 3 Restaurant midi
Flunch Amiens
- 4 Pisciculture des Puits
tournés
Ombles chevaliers,
ombles de fontaine,
hybrides
- 5 Hôtel + Restaurant
Gravelines

Jour 2 :

- 6 Aquanord
Écloserie et
grossissement de bars
et daurades
- 7 Nausicaa
Plus grand aquarium
d'Europe, visite de la
partie technique
- 8 Restaurant midi
Nausicaa
- 9 Hôtel + Restaurant
Tourcoing
- 10



Jour 3 :

- 11 Inagro
RAS Sandres
- 12 Belgian Quality Fish + Repas midi
RAS esturgeons
- 13 Aqua4C
RAS Omegabars et visite technique aquaponie
- 14 Retour
Gare de Marloie



25/11/2020

12ème Assemblée sectorielle Aquaculture

14



4. Voyage d'étude n°2



Du 10 au 12/02/2020

- 17 personnes
- Participation personnelle :
 - 120,51€/p chambre seule
 - 94,51€/p chambre double
- Coût total : 7.007,42€ au total
- Intervention du FEAMP : 5.434,69€
- Un franc succès
- Article en ligne avec dossier complet



<https://filagri.be/actualites/voyage-detude-des-pisciculteurs-wallons-dans-nord-ouest-de-la-france-et-en-belgique/>



COLLÈGE des
PRODUCTEURS

25/11/2020

12ème Assemblée sectorielle Aquaculture

15

5. Réunion avec Cabinet « Borsus »



Réunion 07/09/2020 avec le Cabinet du Ministre Willy Borsus (+ le Ministre)

Mémo de 10 pages préparés (disponible sur demande)

Demandes et décisions à **court terme** :

- **Aide sécheresse pour 2020** (+ vairons et esturgeons)
Ok sur le principe, en attente de l'IRM
- **FEAMP, investissement minimum 10.000 → 6.000€**
Non
- **Admettre les « grandes entreprises » au FEAMP**
Ok et base légale modifiée
- **Admettre les véhicules utilitaires de <3,5t**
Non pour ne pas faire de différences avec agriculteurs
- **Extension du FEAMP actuel pour 2021**
Ok et base légale modifiée + protections oiseaux passeront de 15.000 à 50.000€ max



COLLÈGE des
PRODUCTEURS

25/11/2020

12ème Assemblée sectorielle Aquaculture

16



5. Réunion avec Cabinet « Borsus »



COLLÈGE des
PRODUCTEURS



Aquaculteurs
de Wallonie ASBL

Réunion 07/09/2020 avec le Cabinet du Ministre Willy Borsus (+ le Ministre)

Demandes et décisions à court terme :

- **Retards de paiement « blancs » Fonds piscicole et halieutique de Wallonie**
Explications
- **Certificats intra-communautaires pour vifs de pêche**
Compétence de l'AFSCA, pas de la Région

Demandes et décisions à moyen terme :

- **Maintien des sites existants et création d'une filière 100% wallonne**
Fonds suivant presque finalisé, nous devons faire des propositions !
- **Labélisation bio**
Le Cabinet et l'administration vont essayer de fixer les prix dans la législation, comme pour les autres spéculations



COLLÈGE des
PRODUCTEURS

25/11/2020

12ème Assemblée sectorielle Aquaculture

17

5. Réunion avec Cabinet « Borsus »



COLLÈGE des
PRODUCTEURS



Aquaculteurs
de Wallonie ASBL

Réunion 07/09/2020 avec le Cabinet du Ministre Willy Borsus (+ le Ministre)

Demandes et décisions à moyen terme :

- **Orienter les projets de recherche sur des thématiques utiles au secteur**
Pas de la compétence du Cabinet, le secteur doit proposer des thématiques à inclure dans le plan de développement actuellement en cours de finalisation
- **Augmenter le personnel lié à l'encadrement (mi-temps → temps-plein SOCOPRO)**
Cabinet ok mais à voir comment le traduire sur le terrain (convention cadre, FEAMP?)

Demandes et décisions à long terme :

- **Quid de « l'après François Lieffrig » au CER**
Le Cabinet voudrait garder l'activité en Wallonie → se mettre en relation avec les vétérinaires de Liège
- **Oiseaux piscivores**
Pas de sa compétence mais il a insisté pour que le Cabinet « Tellier » nous reçoive



COLLÈGE des
PRODUCTEURS

25/11/2020

12ème Assemblée sectorielle Aquaculture

18



6. Réunion avec Cabinet « Tellier »



COLLÈGE des
PRODUCTEURS



Aquaculteurs
de Wallonie ASBL

Réunion 10/11/2020 avec Sandrine Liegeois (Cabinet « Tellier ») et Xavier Rollin

Demandes et décisions :

- **Revoir les dédommagements pour les oiseaux piscivores**

Ce la tombe dans les nouvelles compétences de Xavier Rollin (DNF – Direction de la Nature)

Deux axes de réflexion (en parallèle) :

- 1) Revoir les **dédommagement à la hausse** pour les sites impossibles à protéger (forfait annuel incluant les poissons abîmés et/ou tués)
- 2) Étude d'un budget destiné à la protection des piscicultures
 - **étude de terrain** (SOCOPRO payée par le FEAMP) et achat/location du matériel par le DNF ?
 - établissement d'un **budget « spécial »** (en plus du FEAMP) qui **pourrait supporter 90%** de l'investissement ?



COLLÈGE des
PRODUCTEURS

25/11/2020

12ème Assemblée sectorielle Aquaculture

19

7. Projet insectes



LIÈGE université

Gembloux Agro-Bio Tech

Entomologie fonctionnelle et évolutive

**Présentation des résultats du projet de
« Développement d'élevages d'insectes destinés à
produire des intrants aquacoles »**

par Mr Bertrand Hoc



COLLÈGE des
PRODUCTEURS

25/11/2020

12ème Assemblée sectorielle Aquaculture

20



8. Plan stratégique aquacole 2021-2027



- **Copié/collé** du plan stratégique 2014-2020 (peu d'objectifs atteints puisque disponible depuis seulement mi-2019...)
- **Rédaction** par **François Fontaine** et correction/critiques par le Collège des Producteurs
- **Envoi** par email le **13/08**, **deadline** le **18/09/2020**. (L'avez-vous reçu?)
- Insister sur une **filière 100% wallonne** !
 - Création d'une **écloserie** wallonne financée pendant 7 ans par le FEAMP pour la production de truitelles AEC de 100g ?
 - Truitelles vendues à prix coûtant progressivement une fois le financement terminé ?
 - Porteur de projet : AWs ?
 - Reprise du site de Robert Anselme ?
 - diminuer les importations (SHV), origine Belgique si ½ temps ou ½ poids dans le pays
 - 100g à 350g en ± deux mois



COLLÈGE des
PRODUCTEURS

25/11/2020

12ème Assemblée sectorielle Aquaculture

21

9. La situation sanitaire en Wallonie



SHV :

- début 2020, fin des éradications des cas diagnostiqués durant la fin de 2019
- Une rechute SHV à déplorer en avril 2020 qui fut immédiatement éradiquée.



Dr François Lieffrig

Docteur en médecine vétérinaire
Laboratoire de pathologie des poissons
CER Groupe

Nécrose Pancréatique Infectieuse (NPI) dans des alevins d'arc-en-ciel et d'ombles de fontaine. Ces poissons étaient issus d'œufs achetés en France avec certificat attestant du statut non infecté par cette virose. Pour les alevins AEC, mortalité de 30 à 40 %.

Mortalité d'anguilles dans l'Ourthe durant cet été 2020. La seule explication est une infection par le **virus HERPES de l'anguille** qui fut isolé par le labo. L'intensité d'infection par ce virus devait être importante au vu des effets provoqués sur les cultures cellulaires.

Durant l'été : importantes et nombreuses **infestations parasitaires**.

Nombreux cas de **pathologies branchiales** même dans des piscicultures disposant d'un important débit d'eau fraîche. Modification générale de la **qualité des eaux** ?



COLLÈGE des
PRODUCTEURS

25/11/2020

12ème Assemblée sectorielle Aquaculture

22



10. Élections des représentants



2 mandats en jeu

- 2 candidats sortants : Olivier Mathonet et Jean-Michel Stalmans

Témoignages, bilans et motivations

- 3 candidats : - **Olivier Mathonet**



- **Angélique Gillet**



- **Jean-Michel Stalmans**



25/11/2020

12ème Assemblée sectorielle Aquaculture

23

10. Élections des représentants



Rappel des règles

- Pas plus de **3 mandats** (sauf si pas de candidat)
- Vote à **bulletin secret** (aujourd'hui, **sondage anonyme**)
- Mandat de **3 ans**
- **1 vote** par producteur présent (~~procuration~~)
- **Candidature** au plus tard **la veille** de l'AS
- Tout producteur wallon **actif** dans la spéculation
- Le candidat qui récolte **le plus** de voix est élu **effectif**, le **deuxième** est élu **suppléant**
- Toute **absence** non justifiée d'un membre effectif **sans remplacement** par un membre suppléant ou tout **défaut de suppléance à plus de 3 réunions consécutives** du Collège ou à une assemblée sectorielle entraîne une **révocation automatique** en tant que membre effectif ou suppléant et son remplacement.



25/11/2020

12ème Assemblée sectorielle Aquaculture

24



10. Élections des représentants



Élections

- Les « non-producteurs » vont être placés en salle d'attente durant le vote
- Présentation des résultats à leur retour

Olivier Mathonet



Angélique Gillet



Jean-Michel Stalmans



25/11/2020

12ème Assemblée sectorielle Aquaculture

25

11. Les points d'attention



Guide d'autocontrôle pour l'abattage, la préparation et la vente de salmonidés d'aquaculture à la ferme :

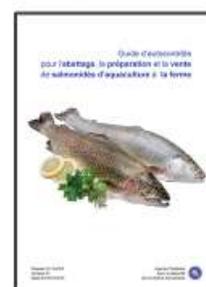
- Correction finale
- Élaboration du guide pratique par le CER et DiversiFerm
- Implémentation en ferme (CER et moi) début 2021

Qualité différenciée :

- Va être déposé au SPW pour approbation (AWs)

COVID-19 :

- Questionnaires mars et avril (MERCI !) ont débouché sur deux avis au Cabinet
- Mai et Juin, retour à la « normale » (point de vue financier) pour beaucoup d'entre vous
→ arrêt des questionnaires
- Reconfinement → questionnaire début janvier pour évaluer l'impact total sur 2020
- Questionnaire SPW, 5 réponses uniquement...



25/11/2020

12ème Assemblée sectorielle Aquaculture

26



11. Les points d'attention



Divers

- Changement d'interprétation au niveau européen sur la **production primaire** : abattage et éviscération seraient considérés comme de la transformation pour l'aquaculture (pas pour la pêche en mer) !
- Une réunion va être demandée au niveau européen car cela va à l'encontre de la législation européenne actuelle (bataille légale en perspective, 852/2004 Art. 2). Pas d'application en Belgique pour l'instant, uniquement en Espagne actuellement...



25/11/2020

12ème Assemblée sectorielle Aquaculture

27

12. Sites et réseaux sociaux du Collège des Producteurs

www.collegedesproducteurs.be
 Organigramme du Collège des Producteurs, rapports, Assemblées sectorielles, PV et avis

Le site institutionnel pour consulter les rapports, PV et avis

LinkedIn | Twitter | Facebook | YouTube

www.easy-agri.com
 Vendre ou acheter vos animaux de rente (bovins, ovins, volailles, porcs, ...)

Le nouveau place de marché connecté pour les éleveurs

Facebook

www.filagri.be
 Actualités et événements des filières agricoles

Le portail des filières agricoles belges

Twitter | Facebook

www.prixjuste.be
 Le label qui identifie les produits/initiatives qui rémunèrent correctement le producteur

PARCE QUE LES PRODUCTEURS VOUS LE DISENT EUX-MÊMES !

Mayné Bernard
 +32 (0) 81 / 24 - 04 - 87
 +32 (0) 479 / 24 - 89 - 08
 info@prixjuste.be

Facebook | Twitter | YouTube



25/11/2020

12ème Assemblée sectorielle Aquaculture

28



12. Sites et réseaux sociaux du Collège des Producteurs



+ à venir : triploïdes



Merci pour votre attention



Unité d'Entomologie
fonctionnelle et évolutive



Projet INSECT

Développement d'un élevage artificiel de mouches-soldats noires (*Hermetia illucens* L. 1758) par la valorisation de coproduits agricoles pour produire des intrants aquacoles

Bertrand Hoc
25/11/2020

Dr. Caparros Megido Rudy

Pr. Francis Frédéric

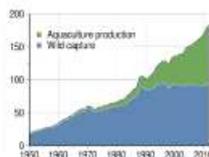


Contexte Générale



Gestion des matières organiques

Déficit en espace et en intrant



Surpêche et demande croissante en poisson



Production d'insectes



Source alternative de protéines et de lipides



Incorporation par substitution



Durabilité et consolidation de l'aquaculture





Contexte Générale

- Les ressources halieutiques issues des pêches plafonnent.
- Les stocks de poissons sauvages sont surexploités et en péril.
- Le développement de l'aquaculture pourrait permettre de répondre à la demande en poisson.
- La pisciculture nécessite des quantités importantes de protéines et de lipides.
- Substitution importante des huiles et des farines de poisson par l'incorporation de farine végétale.
- Le profil nutritionnel des ingrédients végétaux ne répond pas à l'ensemble des exigences de la plupart des espèces piscicoles.

les insectes se présentent comme une nouvelle source de protéines et de lipides qui pourrait être produite localement pour nourrir les poissons

Production piscicole Wallonne

Répartition

<p>➤ Poisson de bouche et de repoissonnement (truite)</p> <p style="text-align: center;">200 Tonnes/an (2019)</p>	
<p>➤ Marché de niche (Esturgeon, Vairon, Ombre)</p> <p style="text-align: center;">Caviar - Appât - Filet</p>	
<p>➤ Espèces patrimoniales (Saumon, Hotu, Barbeau,...)</p> <p style="text-align: center;">Repeuplement</p>	



Production piscicole Wallonne (2019)



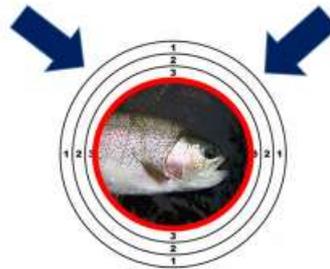
40 Pisciculteurs professionnels



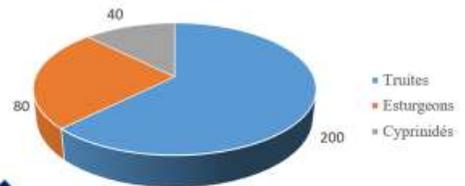
62% de production de truites



80 % pour le repoissonnement des cours d'eau



Production piscicole wallonne annuel (tonnes)



Rainbow trout (*Oncorhynchus mykiss* (Walbaum 1792))

Contraintes de la pisciculture wallonne

Prédation aviaire



Phalacrocorax carbo, L. 1758

Sécheresse



Produits importés



Situation sanitaire



SHV-NHI (Rhabdovirus)

Aliment



- 60 – 70% du coût de production
- Absence d'acteurs de production



Diminuer le coût et l'empreinte écologique de production



Les insectes comestibles



Acheta domesticus, L. 1758



Tenebrio molitor, L. 1758



Musca domestica, L. 1758



Hermetia illucens, L. 1758

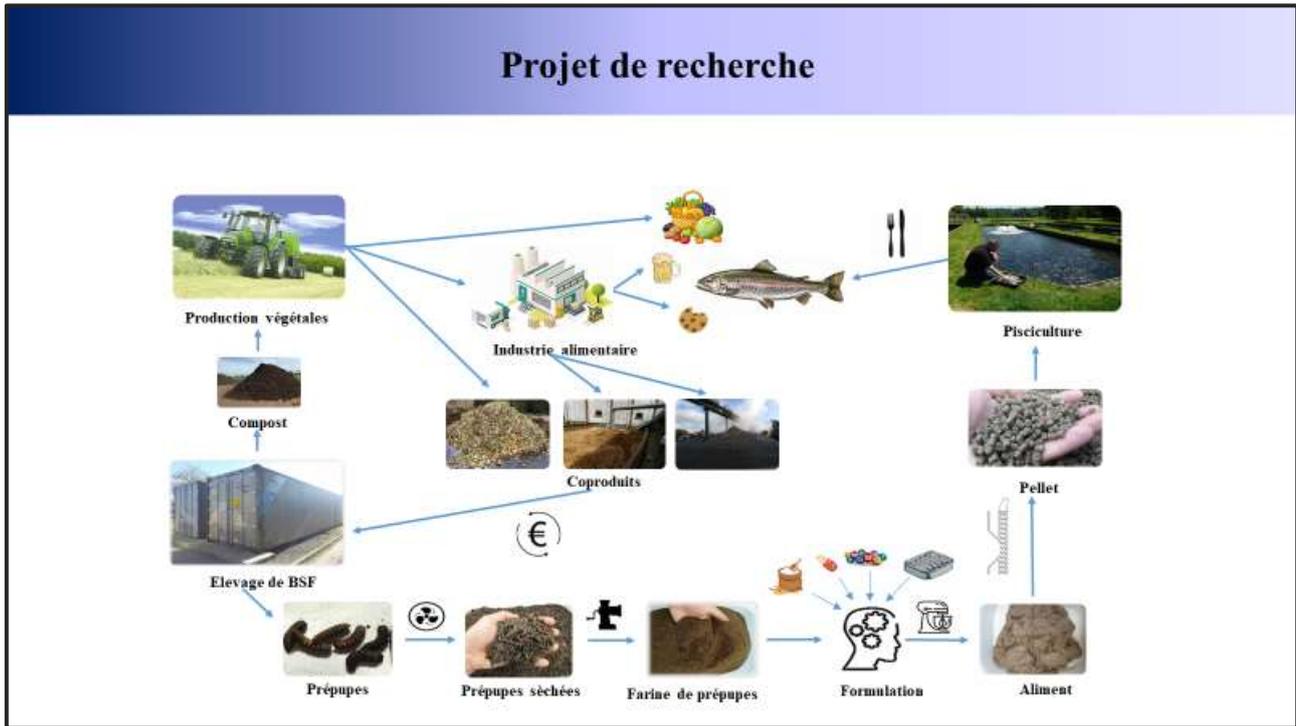
- ✓ Faible empreinte écologique
- ✓ Bioconversion de nombreuses matières organiques
- ✓ Profil nutritionnel très intéressant



Source alternative de protéines et de lipides pour l'alimentation humaine et animale

Objectifs des recherches

- ✓ Développer et évaluer le potentiel d'un élevage de mouches-soldats noires (*Hermetia illucens* L. 1758, black soldier fly: BSF).
- ✓ Identifier et valoriser des coproduits issus de l'agriculture et de l'agro-industrie wallonne comme substrat alimentaire pour larves de BSF.
- ✓ Formuler et tester des aliments pour truites arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss* (Walbaum, 1792) à base de farine de prépupes de BSF



Modèles biologiques

Insecte



Mouche-soldat noire
Hermetia illucens (L.1758)

- Stratiomyidé
- Polyphage, saprophage
- Teneur élevée en protéines et en lipides

Poisson



Truite arc-en-ciel
Oncorhynchus mykiss (Walbaum, 1792)

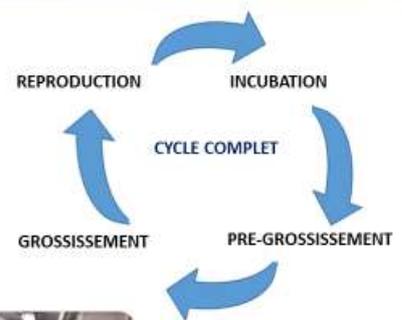
- Salmonidé
- Carnivore
- Besoin élevé en protéines et en lipides



Elevage expérimental de mouches-soldats noires



Unité expérimentale de production



- ✓ Conteneur de transport aménagé
- ✓ Dimensionnement des infrastructures d'élevage
- ✓ Valorisation de coproduits

➔ Production de masse de larves et de pré-pupes



Prototype de grossissement



Développement de prototypes



Traitement de coproduits



- ✓ Tests de grossissement
- ✓ Tests d'auto-collecte



Prépupes

Validation en conditions réelles d'élevage de masse

Grossissement larvaire





Reproduction artificielle




1. Détermination du sex-ratio



Grossissement (10000 individus/colonies)



Auto-collecte progressive des prépuces

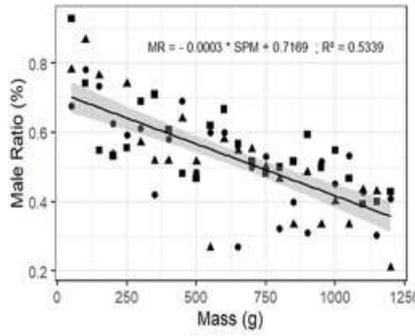


Sexage des imagos



Sélection de géniteurs en fonction du sex-ratio

Sexe ratio



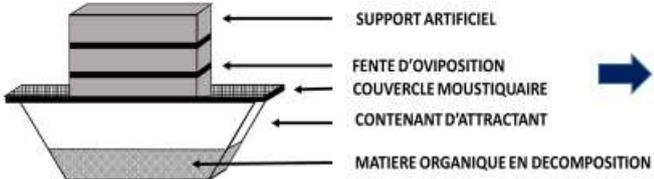
$MR = -0.0003 \cdot SPM + 0.7169 ; R^2 = 0.5339$

Population
● A
▲ B
■ C

Reproduction artificielle




2. Pondoir artificiel







Taux d'éclosion



Collecte des oeufs



Centralisation des ovipositions



Oviposition






Reproduction artificielle

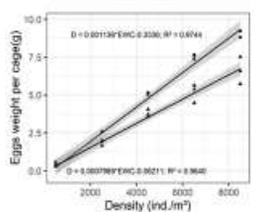



3. Densité de géniteurs



5 densités (500 - 2500 - 4500 - 6500 - 8500 ind./m²) comparées pour deux sex-ratio (FD - MD)

Densité



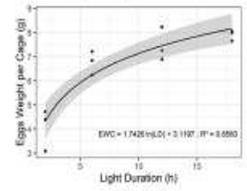
Une population de géniteurs à dominance femelle à une densité de 6500 ind./m² est recommandée pour maintenir une reproduction efficace de BSF sous une photopériode avec 6h de lumière.

4. Cycle nyctéméral



4 photopériodes comparées : 2h - 6h - 12h - 18h. (6500 ind./m²)

Cycle nyctémérale



Optimization of black soldier fly (*Hermetia illucens*) artificial reproduction.
Bertrand Hoc, Grégoire Noël, Joachim Carpenfier, Frédéric Francis, Rudy Caparros Megido. (2019). PLOS ONE: <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0216160>.



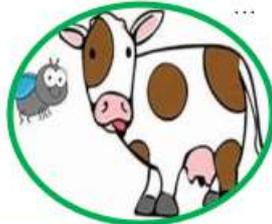
Expérience de nutrition à partir de coproduits



Législation



EC767/2009



X

Déchets ménagers
Viscères
Fèces fécales

Coproduits d'origine végétale




Expérience de nutrition à partir de coproduits








Protéine
Lipide + Acides gras
Cendre

- ✓ Sélection de coproduits vivriers, fruitiers, maraîchers, ... (Saisonnalité, Disponibilité, Conservation, Indésirable, ... - Composition, Granulométrie, Humidité, pH, ...).
- ✓ Tests de nutrition sur les larves (Taux de croissance, de survie, de conversion, ...).
- ✓ Analyses de compositions nutritionnelles des larves, des substrats et des résidus.

➔ **Formulation de diètes**



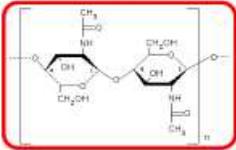


Aliment pour truite à base de BSF






La farine de BSF pourrait-elle remplacer la farine de poisson dans l'alimentation des truites ?

Teneur en chitine




Profil en acides aminés essentiels équilibré




Composition en acides gras inadaptée



Substitution partielle de la farine de poisson

Aliment pour truite à base de BSF






Comment améliorer la valeur nutritionnelle de la farine de prépuces ?

Méthodes de transformation

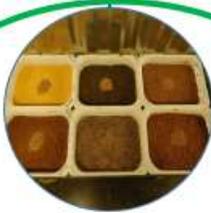


Cracking



Délipidation

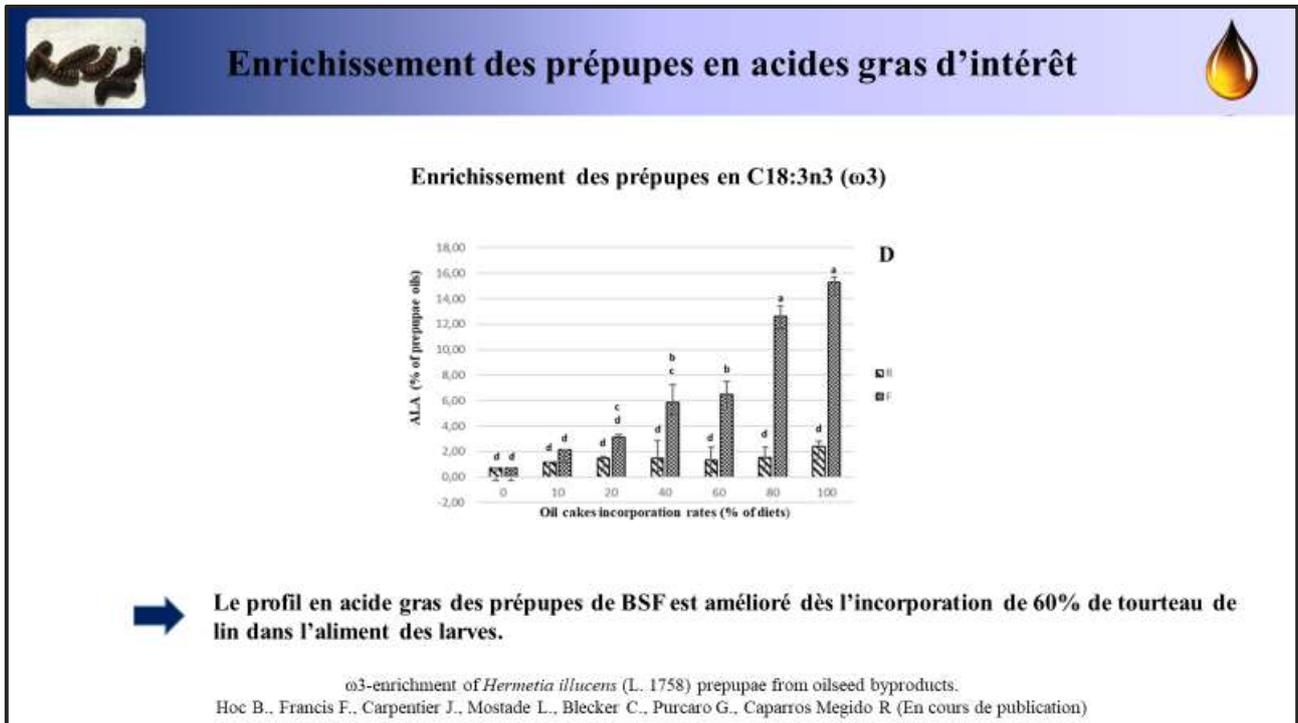
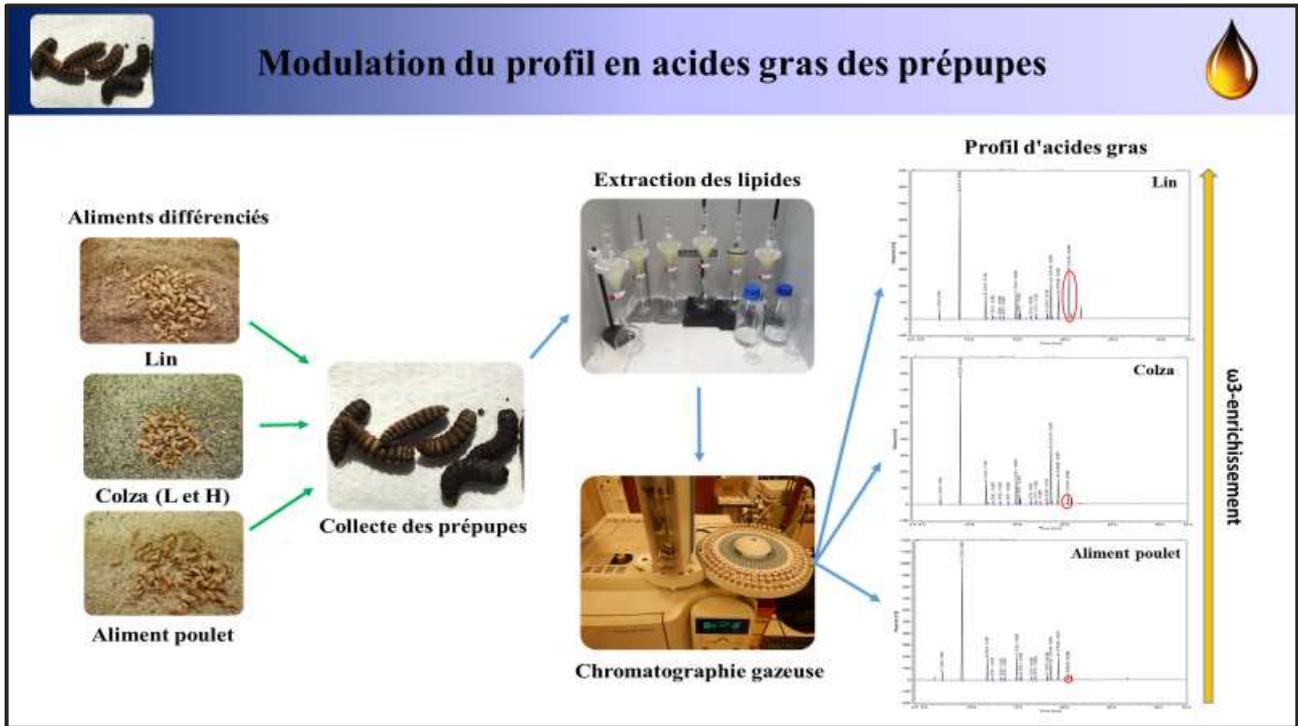
Méthodes d'alimentation



Modification des acides gras



Optimisation de la disponibilité et de la digestibilité des nutriments







Métabolisme lipidique de BSF



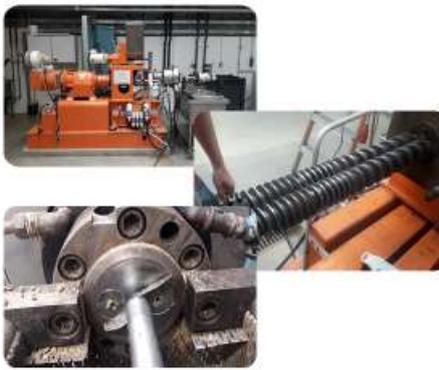
➔ **Evaluation des voies de synthèse des acides gras des larves de mouches-soldats noires**

About lipid metabolism in *Hermetia illucens* (L. 1758): on the origin of fatty acids in prepupae.
 B. Hoc, M. Genva, M.-L. Fauconnier, G. Lognay, F. Francis & R. Caparros Megido. (2020). Scientific Reports: <https://doi.org/10.1038/s41598-020-68784-8>



Processus d'extrusion





✓ Taux d'humidité
✓ °C, RPM, Ø filière



✓ Séchage et conditionnement



✓ Pellet extrudé semi-coulant

➔ **Fabrication de pellets à base d'insectes**



Processus d'extrusion





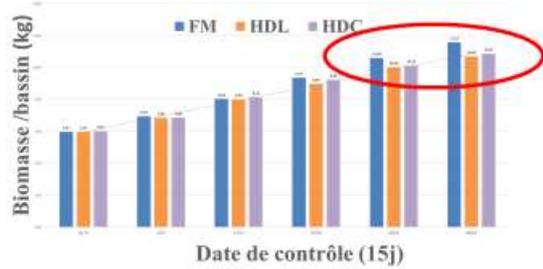

Expérience de nutrition de truites en circuit recirculé




Méthode d'élevage

- 75 jours d'élevage
- 12 ± 1 °C
- 1,2 % de taux de nourrissage
- 4 rations journalières
- 3 bassins/aliment testé (n=3)
- Contrôle de la biomasse des bassins tous les 15 jours

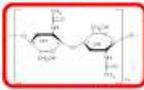




Date de contrôle (15j)

Evolution de la biomasse

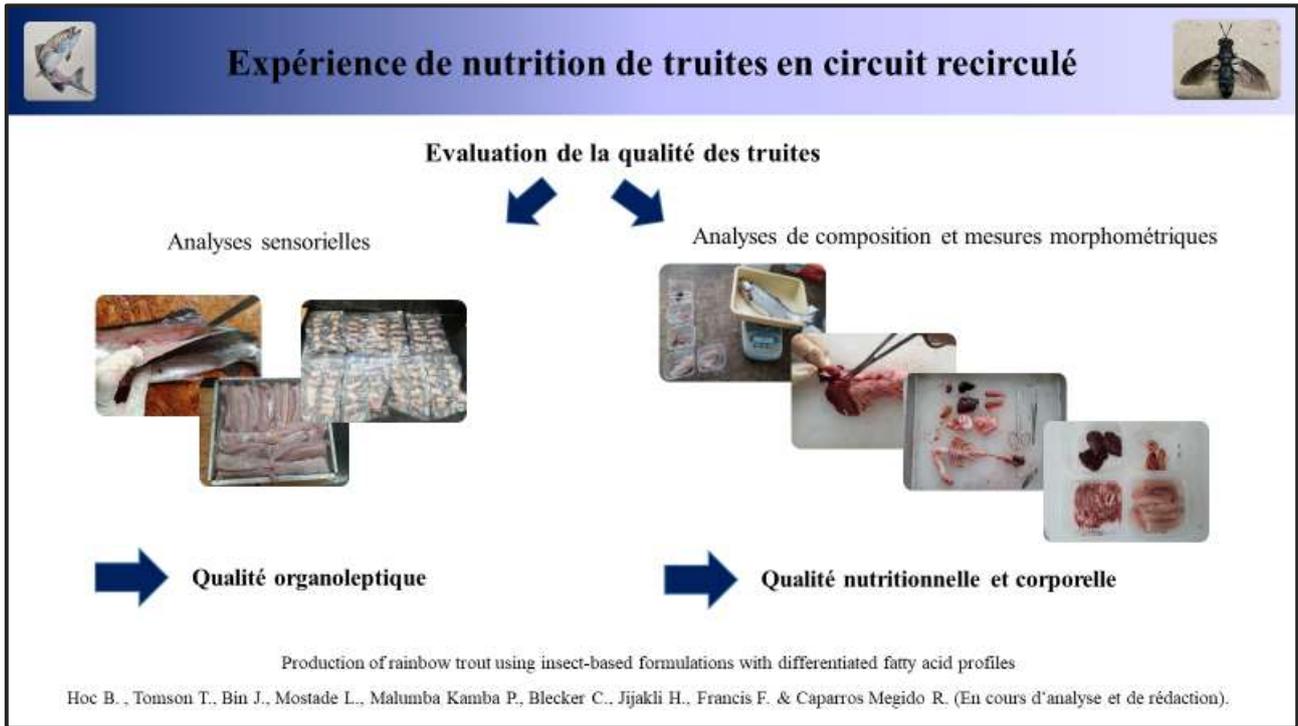




Teneur en chitine



Composition en acides gras adaptée





Annexe 3 : Mémo du Collège des Producteurs en vue de la préparation de la rencontre avec le Cabinet du Ministre W. Borsus

Mémo du Collège des Producteurs en vue de la préparation de la rencontre avec le Cabinet du Ministre W. Borsus Secteur Aquaculture

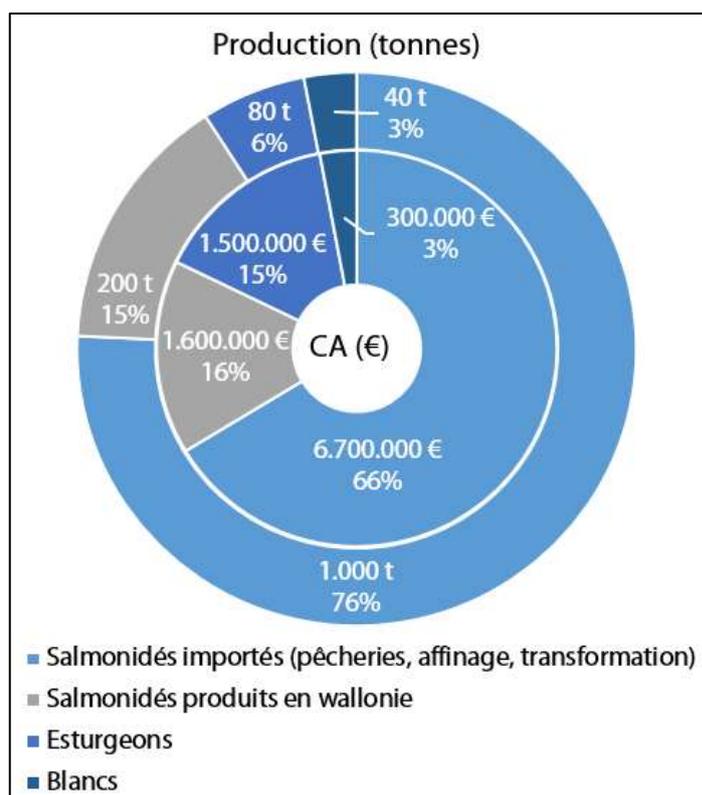
I. Identification du document :

Type de document	Mémo
Titre du document	Mémo du Collège des Producteurs à destination du Cabinet du Ministre W. BORSUS – Secteur Aquaculture
Responsable de la préparation du document	 Benoît Thomassen Chargé de mission Aquaculture
Date de publication	07/09/2020
Validé par	Les représentants du secteur Aquaculture : T. Bay, O. Mathonet, A. Schonbrodt, J-M. Stalmans
Annexe(s)	/

II. Le secteur

Le secteur aquacole wallon est caractérisé par une quarantaine de sites de production, totalisant approximativement **10.000.000€ de chiffre d'affaires** (dont 60% est engrangé par 4 acteurs majeurs). Sur cette quarantaine de sites, la moitié est composée de petites piscicultures de salmonidés gérées à temps partiel. Il y a aussi trois unités importantes d'importation et d'affinage de truites ainsi qu'une unité d'envergure en circuit fermé pour la production d'esturgeons à caviar.

La production totale se compose approximativement de 200t de salmonidés, **80t d'esturgeons**, 40t de poissons blancs ainsi qu'une importation de plus de 1000t de salmonidés pour l'affinage, la transformation et les repeuplements dans certaines pêcheries.



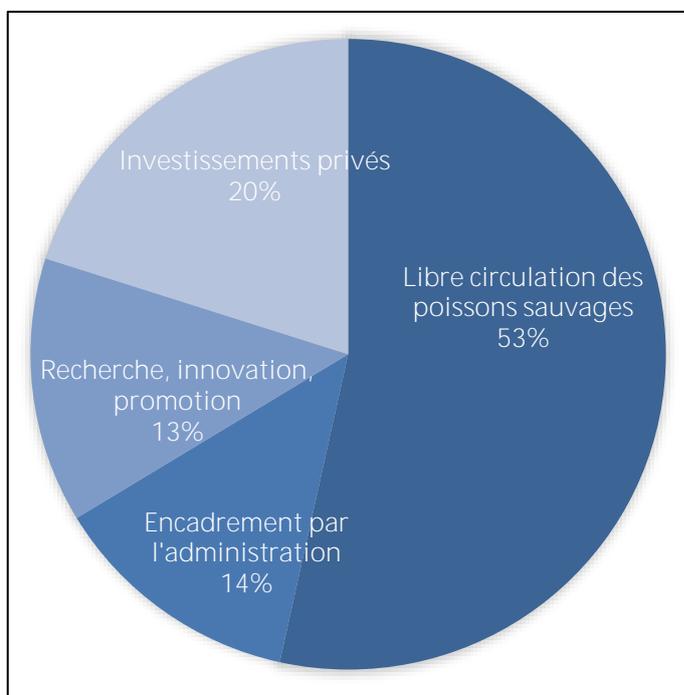


Les deux marchés principaux (plus de 85%) des producteurs aquacoles sont les établissements Horeca ainsi que le monde de la pêche (repeuplements publics en rivière, repeuplements privés en rivière, repeuplements privés en étangs ainsi que la vente de vifs pour la pêche aux carnassiers).

III. Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche 2014 -2020

Bien que l'aquaculture ait rejoint le Code wallon de l'agriculture en 2014, les aides dédiées à ce secteur, au niveau européen, ne viennent pas de la PAC mais du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP). À la différence de la PAC, ce fonds est dédié uniquement aux investissements **et aux projets d'intérêt commun**.

Il n'y a aucun soutien direct à la production. Le secteur ne dépend pas non plus de la DG AGRI mais de la DG MARE, ce qui en fait un secteur à part et ne répondant pas aux mêmes réalités que les autres secteurs agricoles. **Le fonds FEAMP est un fonds d'une durée de 7 ans, cofinancé par les États membres (en Belgique, par les Régions).**



Pour le programme en cours, une enveloppe

(estimée) d'environ 9.260.000€ a été dégagée pour la Wallonie (FEAMP + part wallonne). Il s'agit d'une estimation puisque le secteur n'a jamais reçu le détail budgétaire de ce fonds. Les informations ayant été glanées sur le site officiel du FEAMP wallon (<https://agriculture.wallonie.be/operations-cofinancees-par-le-feamp>) et suite à diverses réunions.

La majorité de cette enveloppe a été dédiée à la restauration de la libre circulation des poissons sauvages à hauteur d'environ 4.950.000€ (soit près de 53% de l'enveloppe). Le secteur de la recherche et du **soutien à l'innovation et à la promotion**, quant à lui est soutenu à hauteur d'environ 1.190.000€ (soit près de 13% de l'enveloppe). L'administration, pour l'encadrement du fonds, a quant à elle reçu environ 1.260.000€ (soit près de 14% de l'enveloppe). Le reste, environ 1.860.000€, est destiné aux investissements par les pisciculteurs et les transformateurs (soit à peine 20% de l'enveloppe).

Il est aussi important de noter que, bien que ce fonds ait été disponible dès 2015 pour l'administration et dès 2016 pour la restauration de la libre circulation des poissons sauvages ainsi que pour la recherche et le **soutien à l'innovation et à la promotion**, il n'a été rendu disponible au secteur privé qu'à la mi-2019, ne laissant pas beaucoup de temps aux acteurs privés d'investir, voire d'arriver trop tard après des investissements déjà réalisés et n'ayant pas pu attendre 6 ans. Le secteur estime à plus ou moins 1.500.000€ ce qui a été investi durant cette période et à plus de 500.000€ ce qui pourrait encore être investi si, entre autres, la « clause PME » venait à sauter ou être modifiée (voir plus loin).



IV. Les enjeux du secteur à court terme

1) Les aides de minimis

a) Aide sécheresse

Bien conscients que la sécheresse **n'est pas** définie comme une calamité agricole pour le secteur aquacole **par la législation européenne, nous avons développé, avec l'administration et le Ministre de l'agriculture** précédent, une aide de minimis pour compenser les pertes liées à la sécheresse de 2018. **Elle n'a pas été activée** en 2019 car la sécheresse de 2019 a été caractérisée **par 3 épisodes courts n'ayant pas affecté significativement le secteur. À l'inverse, la sécheresse de cette année, bien qu'ayant provoqué peu de mortalités, a provoqué de grands manques de croissance dans la plupart des élevages.** Voilà pourquoi le secteur demande **l'activation** de cette aide de minimis pour la période allant **d'avril à août 2020**. Le plafond relativement bas pour notre filière (**30.000€ par 3 ans**) pourrait lui aussi être revu à la hausse, **puisque l'Europe autorise maintenant un seuil de 120.000€** suite à la pandémie de COVID-19. Le secteur aimerait aussi que cette aide, actuellement uniquement destinée aux productions salmonicoles, soit étendue aux producteurs de vifs de pêche.

b) **Aide à l'éradication des maladies à déclaration obligatoire**

Comme expliqué précédemment, notre secteur est très tributaire des importations de poissons vivants. **Ces dernières années ont vu l'importation de poissons infectés par la SHV (maladie à déclaration obligatoire et suivie d'une éradication avec mise à sec, elle aussi obligatoire) mais pourtant détenteurs d'un certificat sanitaire intracommunautaire conforme.** Ce virus, que certains estiment muté, ne se comporte plus comme par le passé et sa détection est très compliquée.

Les petits élevages touchés ne sont **pas en mesure d'abattre** tous leurs poissons en un jour ou deux, ni de leur trouver un débouché commercial. Ils finissent donc au **clôt d'équarrissage**.

Voilà pourquoi le secteur demande une aide de minimis **spécifique dédiée à l'éradication** de ces maladies à déclaration obligatoire. Pour ne **pas encourager l'importation** de poissons malades (et dont le statut infecté serait connu), une base égale restrictive et précise, concertée avec le secteur, devrait être mise en place pour encadrer cette aide.

2) Le fonds FEAMP actuel pour les investissements des PME

Nous avons appris que le fonds actuel, pour les investissements privés, pourrait être prolongé jusque fin 2021. Pour éviter que cette prolongation ne soit pas pleinement utile au secteur et pour éviter une inutilisation des fonds, plusieurs modifications mineures (ou avenants) à la législation actuelle devraient être effectués.

a) **Le taux d'intervention**

Le **taux d'intervention actuel, pour les investissements, est de 30% de base, pouvant être porté à 40% sous certaines conditions.** Ce fonds étant la seule aide importante du secteur, qui plus est **ne pouvant soutenir directement la production, il est important que le taux d'intervention atteigne la limite maximale européenne, soit 50%.** **Une modification de l'Arrêté ministériel exécutant l'arrêté du Gouvernement wallon du 25 avril 2019 relatif aux aides à l'investissement dans les secteurs de la production aquacole et de la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture** serait donc bien accueillie par le secteur.



Sans vouloir rentrer dans des cours d'économie rurale, la Commission européenne justifie **l'existence** de la PAC de ses paiements directs comme ceci (https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/cap-glance_fr) :

« L'agriculture diffère de la plupart des autres activités pour les raisons suivantes:

- malgré l'importance de la production alimentaire, les revenus des agriculteurs sont inférieurs d'environ 40 % aux revenus non agricoles;
- l'agriculture dépend davantage des conditions météorologiques et climatiques que de nombreux autres secteurs;
- il existe un décalage inévitable entre la demande des consommateurs et la capacité des agriculteurs à y répondre: cultiver davantage de blé ou produire plus de lait prend nécessairement du temps. »

Toutes ces justifications **s'appliquent également** au secteur aquacole et il est injuste, de notre point de vue, d'opposer au secteur que cela créerait une différence de traitement avec les agriculteurs. En effet, ces derniers bénéficient d'aides directes au revenu, ce qui n'est pas le cas des producteurs aquacoles qui ne peuvent compter que sur les aides à l'investissement. De plus, les productions aquacoles sont bien plus sensibles aux conditions environnementales, nous rappelons ici qu'il suffit d'une modification de la qualité de l'eau de moins de 15min pour anéantir un élevage entier...

b) **Le seuil limite d'intervention**

Dans ce même Arrêté ministériel, le seuil limite d'intervention est fixé à **10.000€** par dossier d'investissement. Au vu de la réalité du secteur qui se caractérise par de petits élevages, souvent à titre complémentaire et avec une moyenne d'âge des pisciculteurs de plus de 65 ans (sans certitude de reprise), le secteur apprécierait que la limite soit revue à **6.000€ minimum**.

Cet abaissement du seuil pourrait aussi permettre aux producteurs impactés en période de sécheresse de **s'équiper rapidement** en matériel (aération, recirculation partielle) pour faire face à un **manque d'eau** soudain (non prévu par rapport aux années précédentes). Il est en effet plus économe de permettre aux producteurs **de s'équiper** face à ces situations que de les dédommager pour les pertes subies.

c) La clause PME

Dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 25 avril 2019 relatif aux aides à l'investissement dans les secteurs de la production aquacole et de la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture, il est spécifié que seules les PME peuvent bénéficier d'une aide à l'investissement ou d'une aide à l'installation. Cette clause n'est, rappelons-le, pas une obligation européenne. En effet, l'Europe impose juste une baisse de 20% de l'aide mais ne les exclue pas.

Il est un peu étrange de ne pas autoriser les PME à bénéficier de ces aides alors que, d'un autre côté on essaie d'attirer de futurs investisseurs à ouvrir chez nous de nouveaux sites de production importants. Ces sites ne seront très certainement pas financés par des capitaux propres mais par des sociétés ou fonds de placements qui dépassent les limites des PME.

d) **L'exemption pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes**

Bien conscient que **l'exemption** des véhicules utilitaires de moins de 3,5t soit reprise de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 06 mai 2004 portant exécution du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises, le secteur attire ici **l'attention, encore une fois sur les** caractéristiques spécifiques de ce dernier. En effet, les producteurs de poissons vivants destinés aux repeuplements (privées et publics), soit plus de 2/3 des producteurs wallons, doivent pouvoir aller déverser de petites quantités de poissons



au plus près des étangs et des **cours d'eau** et souvent sur des terrains très accidentés. Des véhicules utilitaires de plus de 3,5 tonnes ne leur sont dès lors pas utiles. Par contre, des véhicules de type pickup contenant une ou plusieurs cuves ou des véhicules de type 4 roues motrices avec une petite remorque **sont ce qu'il y a de plus indiqué (et c'est ce qui est d'ailleurs utilisé sur le terrain)**. **L'éligibilité** de ce type de véhicules utilitaires permettrait aux pisciculteurs wallons d'investir, et ce de manière efficace.

3) Le monde de la pêche

a) Le Fonds piscicole et halieutique de Wallonie

Nous avons initié, il y a 3 ans, une série de réunions de concertation avec le Service de la Pêche du DNF pour adapter le cahier des charges relatif aux repeuplements. Ces adaptations étaient nécessaires au vu des sécheresses et des conditions extrêmes dans lesquels les pisciculteurs doivent travailler depuis 2017. Ces adaptations ne sont malheureusement de rigueur que jusque 2021. De plus, la tête de ce service a changé cette année. Voilà pourquoi le secteur aimerait organiser au plus vite une réunion de concertation avec le Service de la Pêche pour maintenir ces adaptations dans les cahiers des charges futurs.

Le secteur aimerait aussi pointer certains retards de paiement de plus de 5 mois intervenus lors de déversements effectués fin 2019 par un cypriniculteur. Ce marché représentant la majorité de **son chiffre d'affaire, il ne peut se permettre des délais aussi importants**.

b) La production de vifs de pêche

L'adoption de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 décembre 2016 relatif aux conditions d'ouverture et aux modalités d'exercice de la pêche, a vu la redéfinition de certaines zones de pêches et a eu des impacts sur les modalités de pêche utilisant des appâts vivants.

Ce texte, adopté sans concertation préalable avec le secteur piscicole, plus particulièrement avec les rares producteurs **d'appâts vivants**, a entraîné de grandes conséquences financières négatives **pour ces derniers**. **Le secteur demande donc qu'une** adaptation de la législation actuelle soit opérée en concertation avec ces producteurs.

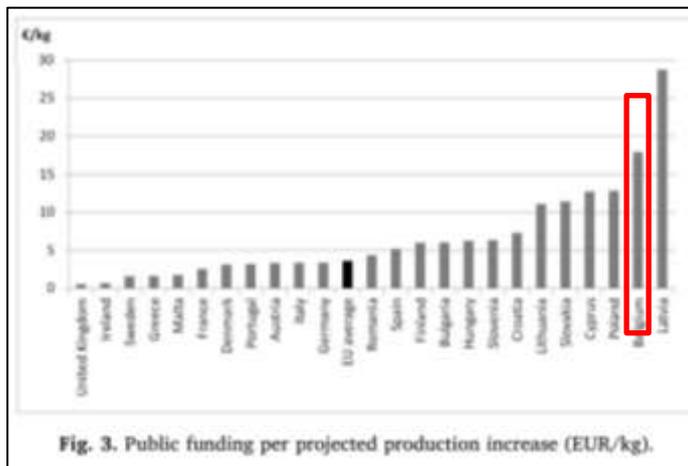
Bien que le secteur aquacole wallon importe la majorité du poisson consommé, ce n'est pas le cas en ce qui concerne la production de vifs de pêche. En effet, au vu des fermetures massives des **magasins d'articles de pêche** (due en grande partie à la vente de ces mêmes articles dans des chaînes de magasins de sport), les producteurs doivent exporter leur production vers les **centrales d'achat étrangères** de ces chaînes ainsi que vers les magasins **d'articles de pêche étrangers**. A cette fin, ils doivent demander un certificat sanitaire intracommunautaire pour chaque vente. Le prix de ce certificat est considéré comme prohibitif **et n'est pas proportionnel** à la quantité de poissons. Ce qui rend beaucoup de ventes **à l'étranger** non-rentables. Une réduction de ces coûts, voir la gratuité de certification pour les sites possédant déjà un agrément sanitaire européen (qui considère ces sites « indemnes de maladie »), aiderait ces producteurs à maintenir leurs activités.

V. Les enjeux du secteur à moyen terme : le nouveau FEAMP 2021-2027

Comme expliqué plus haut, le fonds FEAMP actuel arrive à échéance sans que beaucoup de pisciculteurs **n'en aient directement profité**. **Il est donc urgent de redéfinir les priorités** du secteur **avec l'administration pour le futur fonds FEAMP 2021-2027**. Comme beaucoup des objectifs visés, **pour le secteur privé, n'ont pas été atteints**, faute de disponibilité du fonds, le secteur demande que le plan de la période actuelle soit en grande partie repris **pour la future période afin d'accélérer** la disponibilité dès 2021. Ce fonds devrait, selon nous, continuer à soutenir la transition vers un mode de production biologique, continuer à soutenir le développement du label de Qualité différenciée



« Truite affinée » et, surtout, permettre de créer une écloserie wallonne. Ce fonds devrait, selon le secteur, aussi reprendre les modifications évoquées dans le point précédent.



Enfin, une étude de Guillen et al. (2019) montre les effets du FEAMP sur la productivité aquacole dans les différents pays européens. On peut y voir que la Belgique est avant-dernière européenne lorsque l'on compare la part des fonds publics alloués par le FEAMP à l'aquaculture pour un kilo d'augmentation de production aquacole. On y apprend que plus de **17€ d'aides publiques** sont dépensées par kilo production aquacole créé.

Preuve est donc faite ici que le fonds belge (et donc wallon) n'est pas utilisé de manière efficace. Cela peut d'ailleurs être expliqué par les 53% du FEAMP wallon dédiés à la libre circulation des poissons sauvages, qui ne contribuent absolument pas au développement du secteur aquacole, ce à quoi est dédié ce fonds en priorité.

1) Maintien et reprise des sites de production

Au vu de la moyenne d'âge très élevée des acteurs du secteur (plus de 60 ans), l'objectif principal est de maintenir les sites de production en activité et de veiller à la reprise de ceux-ci par une nouvelle génération d'aquaculteurs. Pour ce faire, il est vital de continuer à soutenir la reprise via le fonds FEAMP mais aussi de rendre le secteur plus attractif aux jeunes.

2) Création d'une filière 100% wallonne pour une truite de l'œuf à l'assiette

Les importations de poissons vivants ont toujours été légion en Wallonie mais elles représentent aujourd'hui, pour la truite, plus de 4 à 5 fois ce que nous produisons réellement. Plusieurs facteurs expliquent cela, dont la petite taille de nos exploitations qui ne permettent pas d'économies d'échelle par rapport à nos voisins, mais surtout des conditions climatiques plus défavorables en Ardennes par rapport aux grandes régions salmonicoles françaises, un manque de soutien public pendant plus de 30 ans et le faible nombre de cours d'eau permettant de grosses productions piscicoles sur un même site. À titre informatif, on estime qu'un débit d'eau disponible d'1m³/s est nécessaire pour produire 100t de truites par an. Tous ces facteurs font qu'il est très difficile, voire impossible de concurrencer des truites vivantes venant de France (par exemple) à **3,5€/kg**.

En regroupant les pisciculteurs autour d'un projet commun et en spécialisant et répartissant les différents stades de production entre différents sites (reproduction et alevinage, pré-grossissement, grossissement, affinage, abattage et commercialisation), il serait économiquement et techniquement possible d'atteindre plusieurs centaines de tonnes de production d'un produit 100% wallon, tout en diminuant les risques sanitaires étrangers.

A cette fin, la création d'une écloserie wallonne, d'intérêt commun (création d'un nouveau site ou reprise d'un site à vendre) pouvant produire des alevins et, surtout, des truitelles de 100g, à prix coutant (voir même avec des coûts de fonctionnement payés par le FEAMP) est la piste à privilégier. Un site est actuellement à remettre et se prête tout particulièrement à cet objectif puisque, lorsqu'il était en fonctionnement, un de ses objectifs premiers était la vente d'alevins et de truitelles aux confrères pisciculteurs. Ce site est, de plus, le seul site wallon indemne de maladie SHV et NHI reconnu au niveau européen pour les salmonidés. Nous estimons le prix de reprise du site à 600.000€, auquel il faudrait rajouter 100.000€ d'investissements techniques. Les frais de



fonctionnements sont estimés à 300.000€/an tout compris. Soit un total **n'excédant pas 3.000.000€** sur une période de 7 ans, largement finançable par le futur FEAMP qui ne devrait pas être inférieur au FEAMP actuel.

Au cours de nos échanges précédents avec l'administration, il a été répondu au secteur que les investissements wallons pour la continuité écologique des cours d'eau (majoritairement les échelles à poissons) l'ont été sur le fonds FEAMP, et très tôt sur la période de financement (avant les investissements privés, pourtant la cible principale de ce fonds), pour dépenser une grande partie de l'enveloppe rapidement, faute de projets d'importance de la part du secteur. En voici un, réaliste, indispensable et capable de redéployer la production wallonne à court et moyen terme.

3) Développer la production de salmonidés en mode de production biologique

De par sa nature souvent extensive, beaucoup de sites de production sont déjà en conditions bio. Il ne leur manque que l'aliment bio, disponible chez les mêmes producteurs que l'aliment conventionnel utilisé pour l'instant. Il faut donc conscientiser le public et les professionnels à ce potentiel bio ainsi qu'aux prix plus élevés qui s'expliquent par un aliment plus cher et, surtout, une certification très onéreuse pour la truite (**0,19€/kg de truite** contre **±0,03€/kg pour les poulets**).

À ce titre, à l'inverse des autres productions agricoles, les tarifs minimum et maximum de la certification des produits d'aquaculture ne sont pas encadrés par la législation wallonne, ce qui explique des prix aussi élevés, définis par les organismes de contrôles eux-mêmes. Un alignement de ces prix avec les autres productions agricoles (soit 0,02 à 0,03€/kg) aiderait grandement le secteur bio aquacole à se développer. Une demande en ce sens a déjà été faite au Groupe de travail wallon « Législation bio », sans résultats actuellement.

4) Concentrer la recherche vers de nouvelles espèces (et hybrides) et techniques d'élevage

En ces temps de changements climatiques, nous ne pouvons plus nier que nos modes d'élevage actuels sont de moins en moins en adéquation avec notre climat : sécheresses à répétition, manque d'eau, feuilles qui tombent sur des périodes plus longues et qui allongent les gardes techniques nocturnes, etc ... Il est donc essentiel pour l'avenir du secteur de continuer à soutenir la recherche envers toute nouvelle espèce, toute espèce hybride de salmonidé ou tout mode de production pouvant mieux s'intégrer dans les conditions climatiques et économiques actuelles et futures.

Les projets de recherche passés (et certains même actuellement financés par le fonds FEAMP) sont pour certains des projets dédiés aux pays tropicaux, pour d'autres en dehors des réalités wallonnes, ou encore sont déposés avec des fiches projets décrivant des objectifs théoriques jamais atteints. Il est donc vital que le secteur soit consulté et que son avis soit prépondérant avant toute attribution de financements publics à ces projets. Les exemples de ces projets « théoriques », financés par de l'argent public et n'ayant jamais eu d'application sur le terrain se comptent hélas par dizaines et ont coûté plusieurs millions d'euros sur ces 20 dernières années.

5) Augmenter le personnel lié à l'encadrement de la filière

Au vu de sa petite taille et de ses spécificités, tant techniques que légales, aucun syndicat agricole n'est impliqué dans la filière aquacole wallonne. Ce rôle est donc pris en charge par l'asbl SOCOPRO mais uniquement à mi-temps. Il serait donc utile, pour sauver cette filière qui régresse d'année en année, d'augmenter l'encadrement de cette filière à un temps-plein, au minimum. Cette augmentation pourrait venir d'une modification de la convention cadre qui lie la Région et l'asbl SOCOPRO ou par une allocation du FEAMP à l'asbl SOCOPRO pour un mi-temps supplémentaire, dédié à l'encadrement, sans projet précis. Il est rappelé ici que l'administration bénéficie sur le



FEAMP actuel de **1.260.000€** pour moins de deux temps plein dédié, de la consultance et des mises à jour informatiques. Une aide de **250.000€** répartie sur 7 ans permettrait déjà de maintenir un mi-temps sur le FEAMP, en complément de la convention cadre de l'asbl SOCOPRO.

VI. Les enjeux du secteur à moyen terme : le CER

Le CER Groupe bénéficie depuis plus de 35 ans **d'une** subvention qui le lie avec la Région. Cette **subvention permet au CER d'être le** laboratoire de référence belge en ce qui concerne les pathologies des poissons. Ce service, par son directeur (le Dr François Lieffrig), assure le suivi épidémiologique de toutes les piscicultures wallonnes, **soit pour l'AFSCA, soit comme** vétérinaire de guidance. Son rôle est essentiel au suivi de terrain et son expertise ainsi que son expérience sont irremplaçables.

Le Dr Lieffrig **arrivera à l'âge de la pension** dans moins de 3 ans **et nous avons appris qu'il n'était pas** dans la volonté du CER de le remplacer, ni de garder le laboratoire de référence. Que deviendra-t-il alors du suivi journalier essentiel des piscicultures wallonnes ?

Le secteur demande donc qu'une solution soit trouvée pour le remplacer et garder tout ce savoir et ces compétences en Wallonie.

VII. Les enjeux du secteur à moyen terme : **l'environnement**

1) Les espèces protégées

a) Les oiseaux piscivores

En 2015, une enquête réalisée par le Collège des producteurs et qui a touché plus de 30% des pisciculteurs wallons a eu pour but de caractériser cette problématique ancienne et récurrente **et de dégager des pistes d'amélioration. De manière générale, les conclusions de cette enquête ont permis d'attirer l'attention sur le poids économique que représente la prédation de ces deux espèces sur la rentabilité de leur exploitation. Cet impact représentait de l'ordre de 10 à 20% de leur chiffre d'affaire.**

Il **n'existe** par ailleurs pas de moyen de protection efficace, **si ce n'est la** volière. Cette dernière **n'est pas possible** sur de nombreux sites, compte tenu de la nature du sol, de la taille des étangs et des coûts **de mise en œuvre (même si ces coûts sont soutenus à hauteur de 50% par le FEAMP).**

Il reste alors une dernière option, d'ailleurs prévue par la législation européenne : les tirs **d'effarouchement et de destruction.** Ces derniers sont très réglementés et ne sont autorisés qu'après analyse du dossier et du site et pour un nombre d'oiseaux bien précis, très souvent inférieur au nombre d'oiseaux réellement présents quotidiennement. De plus, la plupart des pisciculteurs impactés tiennent à jour un registre d'observations quotidien dans le but d'étayer leur dossier.

Cependant, on assiste, depuis plusieurs années, à une difficulté importante **d'obtenir** ces dérogations de tir, et ce, malgré l'importance des populations de ces oiseaux. Quand elles ne sont pas simplement refusées, elles sont très contraignantes dans leur **mise en œuvre (nombre d'oiseaux, périodes de tir autorisées lorsque les oiseaux sont le moins présents).**

Finalement, il convient de citer un dédommagement financier accordé aux pisciculteurs impactés par les oiseaux piscivores. Ce dernier, non indexé depuis 1998, est fixé à **375€ par hectare d'eau. Ces 375€** ne couvrent même pas les dégâts effectués par un cormoran sur un hectare de bassin salmonicole.

Si l'on considère qu'il est fréquent de croiser plus d'une dizaine de cormorans et plus de 5 hérons sur un même site, on peut voir directement l'inadéquation entre ce dédommagement et la perte



engendrée. À cette perte, il convient de rajouter le temps perdu en rondes ainsi que les coûts de ces rondes (carburant, usure des véhicules, personnel, munitions **en cas de tir**,...).

Pour ne retenir qu'un seul chiffre de l'impact de cette prédation en Wallonie, en considérant 3.000 cormorans et 1.400 hérons prélevant respectivement en moyenne 400g et 240g de poissons par jour, cela représente un prélèvement annuel de plus de 500 tonnes de poissons. A cela, il convient également de rajouter le retour massif des aigrettes blanches, dont les prélèvements par individu sont supérieurs aux hérons. Quand on sait que la production des piscicultures wallonnes (le poids réel de **poissons produits**) est d'environ 250 tonnes (salmonidés et blancs) **et que nous importons de l'ordre de 1.000t par an de poissons vivants pour l'affinage** et la transformation, cela montre bien l'inadéquation totale de cette aide.

b) Les espèces invasives

En plus des oiseaux piscivores, d'autres espèces protégées ou nuisibles impactent **significativement les fermes aquacoles, lorsqu'elles** sont présentes à proximité : castors, rats laveurs, rats musqués et, plus récemment, les loutres. **Il n'existe actuellement pas d'aide** en cas de dégâts par ces espèces.

Pour ne prendre que les castors, sa présence en amont d'une pisciculture peut changer considérablement **les quantités d'eau** entrant dans une pisciculture, ainsi que sa température (en conditions estivales, ce serait la mort de la pisciculture se situant en aval). Une fois le barrage connu, cela prend des mois avant **qu'une éventuelle décision** de destruction puisse être prise. De plus, cette destruction amène aussi de gros problèmes de dépôts de sédiments dans la pisciculture en aval.

2) Les prélèvements d'eau en période de sécheresse

Les permis d'environnement actuels des piscicultures les obligent à laisser **1/3 du débit d'étiage** à la rivière. Les sécheresses des 3 dernières années nous ont appris que **chaque goutte d'eau** compte. Le secteur est bien conscient que cette norme est en vigueur pour garantir la continuité écologique **des cours d'eau et donc de permettre aux** poissons de se déplacer librement.

Cependant, le secteur souhaite attirer l'attention de la Ministre sur le fait que :

- en cas de sécheresse, les poissons sauvages ne se déplacent plus dans nos ruisseaux et **petites rivières, mais dévalent vers des masses d'eau plus importantes ou s'immobilisent** dans des cavités ;
- l'eau prélevée dans la rivière, en cas de sécheresse, est rendue intégralement à la rivière en **aval de la pisciculture (il n'y a alors pas de nourrissage, donc pas de déchets métaboliques), elle ne sert que d'apport d'oxygène** vital aux poissons et freine le réchauffement de l'eau des poissons.

Une augmentation des **quantités d'eau** pouvant être prélevées en période d'étiage **n'impacterait** donc en rien le biotope aquatique naturel.

3) La pêche aux écrevisses invasives

Les écrevisses invasives (américaines) sont un problème **grandissant dans certains plans d'eau**, notamment dans les **lacs de l'Eau d'Heure**. Pour lutter contre celles-ci, certains acteurs souhaiteraient exploiter ces espèces commercialement mais la pêche commerciale est interdite en Wallonie. Une exception au cas par cas devrait donc être permise pour ces espèces, notamment au vu de leur haute valeur commerciale et de leur impact négatif sur **l'environnement**. Une concertation devrait donc être initiée avec le Service de la Pêche et les différents cabinets impliqués dans ces matières (Aquaculture, pêche et environnement).



VIII. Les objectifs chiffrés à moyen terme

- Augmentation de la production aquacole de 320t (actuellement), à 570t
➤ 250 t
- Augmentation de la valeur de production de 10.000.000 (actuellement) à 13.000.000€
➤ **3.000.000€**
- Augmentation de la production aquacole en mode biologique de 20t (actuellement) à 50t
➤ 30t
- Augmentation de la production en recirculation de 80t (actuellement) à 100t (sans nouvel acteur)
➤ 20t
- **Nombre d'ETP maintenus** sur les sites existants de 30 sur les ±60 actuellement (départs à la retraite sans reprise, faillites, ...)
➤ 50%
- **Nombre d'ETP créés** sur de nouveaux sites 5
➤ 5 ETP